

# FINI l'intimidation

UN GUIDE À L'INTENTION DES PARENTS ET AUTRES ADULTES

## Parents, entraîneurs, gardiens, animateurs scouts...

L'intimidation est un problème sérieux et souvent méconnu. Ce n'est pas un élément normal du développement d'un enfant. Elle peut effrayer les enfants, les rendre malades, tristes et malheureux. De plus, les petits durs sont plus aptes à développer des comportements antisociaux<sup>1</sup>. Les statistiques montrent que 30 % à 40 % des enfants agressifs auront des problèmes de violence à l'âge adulte. Certains commettent même des actes criminels. Il est donc important de mettre fin à l'intimidation à un jeune âge et de créer un milieu sécuritaire et non violent pour tous.



**FINI l'intimidation!** est un cahier d'activités amusantes conçu pour les enfants de la maternelle à la troisième année. Dans l'histoire des élèves de l'école de la Vallée des castors, on voit un petit dur, des élèves qui encouragent son comportement en riant, et un élève qui propose de s'y opposer en adoptant soi-même un comportement de petit dur. Une enseignante, Mme Bricole, Camarade Castor, un personnage néo-brunswickois, et l'ours prudent de la GRC interviennent pour encourager les jeunes à régler le problème de façon pacifique.

<sup>1</sup> Farington, D.P., 1993. « Understanding and preventing bullying ». M Tonry (ed.), *Crime and Justice*, 17, Chicago, University of Chicago Press

## L'objectif du guide

Le guide est destiné aux parents, enseignants, gardiens et autres adultes qui s'intéressent à la question et qui peuvent aider les enfants à faire les activités suggérées. Le guide peut vous aider à reconnaître les signes d'intimidation et la dynamique de telles situations. Il fournit des suggestions et des stratégies, tant pour les adultes que les enfants, sur la façon d'aider les victimes et de mettre fin aux comportements méchants. Nous espérons que vous prendrez quelques instants pour vous familiariser avec cette information, pour discuter du sujet avec votre enfant et pour écouter son point de vue. Si vous travaillez avec un groupe d'enfants, encouragez-les à s'entraider pour les exercices. Si un enfant a de la difficulté à faire une activité, vous pouvez l'aider à lire les instructions. Vous pouvez aussi l'aider en écrivant ce qu'il dit.

Renforcez les stratégies décrites dans le cahier d'activités.

Prenez le temps de réfléchir à l'histoire présentée dans le cahier.

Faites un lien entre des expériences personnelles et celles que vivent les personnages.

Encouragez les activités de lecture et d'expression écrite.

Revoyez avec l'enfant les moyens de mettre fin à l'intimidation.

Voici quelques suggestions de questions pour stimuler la discussion avec un enfant ou un groupe.

Connais-tu un petit dur?

Connais-tu quelqu'un qui a été victime d'intimidation?

Comment ont-ils réagi? Et toi?

As-tu déjà intimidé quelqu'un? Comment crois-tu que la personne qui est victime se sent?

## L'INTIMIDATION, C'EST...

**l'utilisation délibérée et de façon continue du pouvoir exercé par une personne dans le but de faire du mal à ou de rejeter quelqu'un.**  
**L'intimidation peut prendre une forme physique ou verbale.**

## L'intimidation évolue avec l'âge :

- Chez les jeunes enfants, l'intimidation implique des poussées, des mots méchants pour « taquiner » et l'exclusion.
- Chez les adolescents, elle peut aussi inclure le harcèlement sexuel, l'attaque en groupe, la violence dans les fréquentations.
- Chez les adultes, elle peut se transformer en agression physique, violence conjugale, mauvais traitements des enfants et des personnes âgées et harcèlement au travail.

## L'INTIMIDATION PEUT ÊTRE ...

### DIRECTE

- Menaces
- Frapper des mains et des pieds, pousser
- Mordre, tirer les cheveux, cracher
- Prendre les biens, les abimer
- Dire des injures, taquiner méchamment

### ou INDIRECTE

- Rumeurs
- Exclusion
- Évitement
- Mots blessants, dits ou écrits

Le Centre national de prévention du crime nous dit que  
**«À force d'intimider sa victime, le petit dur établit sa domination sur elle et celle-ci devient de plus en plus bouleversée et craintive.»**

## Les témoins encouragent l'intimidation en

- applaudissant
- riant
- restant passifs
- ne dénonçant pas le comportement
- prononçant des paroles blessantes et en poussant aussi

L'intimidation se passe généralement devant d'autres enfants. Les témoins peuvent influencer les comportements d'intimidation. Les études révèlent que, s'ils interviennent, les enfants témoins d'intimidation peuvent y mettre fin.

## Les signes d'un enfant victime d'intimidation...

- se referme sur lui-même et semble malheureux
- ne veut pas aller à l'école
- modifie son trajet pour aller à l'école
- a des blessures non expliquées
- fait des cauchemars
- a souvent des choses brisées ou disparues
- commencent à avoir de mauvaises notes
- a des maux de ventre ou se sent trop mal pour aller à l'école

L'intimidation tend à se passer en

dehors de la présence des adultes, et les enfants ont souvent peur ou honte d'en parler. Si les symptômes persistent, prenez la situation en main et cherchez de l'aide!

## Les enfants victimes d'intimidation peuvent...

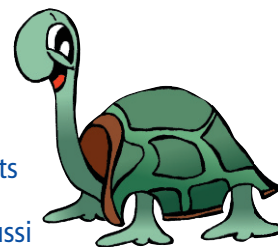
- dire à l'intimidateur d'arrêter;
- s'éloigner;
- ignorer l'intimidateur en ne réagissant pas;
- aller à l'école avec d'autres enfants;
- demander l'aide d'une fille ou d'un garçon plus âgé;
- demander l'aide d'un enseignant ou autre adulte;
- connaître des endroits où se réfugier (p. ex., Parent-secours);
- appeler la ligne Jeunesse J'écoute (1 800 668-6868).

## Les enfants peuvent aider en...

- ne pas être témoin passif;
- ne riant jamais de taquineries méchantes;
- défendant la victime d'intimidation (les durs n'aiment pas être moins nombreux);



- allant chercher un adulte ou un enfant plus âgé;
- incluant les petits durs dans leurs activités (eux aussi ont besoin d'amis, réagir par la gentillesse).



## Si votre enfant joue au petit dur...

- Restez calme.
- Tentez de comprendre pourquoi il agit ainsi.
- Expliquez pourquoi l'intimidation est inacceptable.
- Encouragez-le à se mettre à la place de ses victimes (souvent les jeunes ne se rendent pas compte jusqu'à quel point leur comportement fait mal).
- Félicitez-le pour ses interactions non violentes.
- Donnez l'exemple. Évitez de frapper ou d'intimider votre enfant même lorsqu'il débobéit (sinon il apprend qu'il est acceptable d'utiliser la force physique, et la situation risque de se détériorer).
- Cherchez-lui de l'aide. Si le problème est grave, discutez-en avec son enseignant ou la direction de l'école, ou encore ayez recours à un conseiller.

## Les parents et autres adultes peuvent réagir à l'intimidation...

### Avec l'enfant

- Encourager la communication au sujet de cette question importante.
- Écouter et encourager.
- Prendre la question au sérieux.
- Faire en sorte que l'enfant ne se sente pas responsable.
- Augmenter la surveillance si un enfant signale un problème.



- Discuter avec l'enfant des façons de mettre fin à l'intimidation (renforcer les stratégies du cahier d'activités).
- Ne jamais encourager l'enfant à se venger.
- Offrir d'en parler avec les parents de l'enfant qui fait l'intimidation.
- Communiquer avec les autorités pertinentes comme la direction de l'école ou, si nécessaire, la police.

### Avec les autorités – école ou organisme communautaire

- Discuter avec les enseignants, la direction ou les adultes responsables : trouver des solutions pour en finir avec l'intimidation.
- Parler à l'enseignant pour assurer la sécurité de votre enfant à l'école.

- Encourager l'école ou l'organisme à prévenir l'intimidation par une politique et des pratiques concrètes.

### Caractéristiques des petits durs et petites brutes :

- Tendent à se montrer agressifs et à se sentir facilement provoqués.
- Croient que les autres enfants les contrarient et sont la cause du problème.
- Ont de la difficulté à comprendre les sentiments d'autrui.
- Les petits durs tendent à utiliser la force physique : coups de pied, coups de poing, bousculade et menaces.
- Les petites brutes tendent à utiliser des techniques indirectes, comme les rumeurs et l'exclusion.

# LA PROMESSE ANTI-INTIMIDATION

## La promesse anti-intimidation

La dernière activité du cahier, la fabrication d'un macaron spécial, est un engagement concret contre l'intimidation. Faites la promesse avec votre enfant ou avec les enfants dont vous avez la charge et portez le macaron en même temps.

**Ma bouche ne dira jamais de paroles méchantes**

**Mes mains ne taperont jamais les autres**

## Pour les jeunes

### Jeunesse J'écoute (1-800-668-6868)

Jeunesse J'écoute offre des services de consultation et de soutien gratuits, anonymes, confidentiels et sans jugement aux jeunes de 20 ans et moins. Il offre également un service de réponse aux questions et aux commentaires au téléphone et en ligne. Son site Web renferme des sondages et des jeux à l'intention des enfants et des adolescents sur des sujets variés comme l'intimidation, le stress en milieu scolaire et en milieu de travail, les fréquentations, la violence familiale et les mauvais traitements.

[www.jeunessejecoute.ca/Teens/Home.aspx?lang=fr-ca](http://www.jeunessejecoute.ca/Teens/Home.aspx?lang=fr-ca)

### Jeu Délic

Ce site Web offre des jeux interactifs pour les jeunes et les adolescents sur l'intimidation et la prévention des problèmes de drogue. Il met les joueurs dans diverses situations où ils doivent choisir une ligne de conduite, l'objectif étant de leur apprendre à faire des choix personnels positifs et à accumuler des points.

[www.jeudeclit.com/#intimidation/](http://www.jeudeclit.com/#intimidation/)

## Pour adultes

### La prévention de l'intimidation à l'école

Publié par Sécurité publique Canada, ce rapport présente les résultats d'une étude sur les programmes de lutte contre l'intimidation en milieu scolaire. Il décrit les pratiques exemplaires et les applications pratiques des programmes de lutte contre l'intimidation. Il présente aussi un inventaire des outils et produits de lutte contre l'intimidation, ainsi qu'un aperçu des programmes de lutte contre l'intimidation financés par le Centre national de prévention du crime.

[www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/blng-prvntn-schls/index-fra.aspx](http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/blng-prvntn-schls/index-fra.aspx)

### webAVERTI

Ce site contient des renseignements sur la cyberintimidation à l'intention des parents. Il comprend des données sur l'utilisation courante des technologies par les enfants et les adolescents, comme le réseautage social, le téléphone cellulaire et les messages textes. Il fournit des renseignements sur les défis auxquels sont confrontés les parents lorsqu'ils doivent traiter de problèmes de cyberintimidation et de sécurité des communications par Internet. Enfin, le site offre des conseils sur la sécurité aux enfants et aux jeunes de tout âge, en plus de suggérer des activités pour aider les parents à encourager leurs enfants à adopter des pratiques sécuritaires en matière d'utilisation d'Internet et de réseautage social.

[www.bewebaware.ca/french/cyberbullying.html](http://www.bewebaware.ca/french/cyberbullying.html)

### Prévenir l'intimidation : la nature et la fréquence de l'intimidation au Canada

Publié par Sécurité publique Canada, ce rapport traite du lien qui existe entre l'intimidation, la délinquance et la criminalité. Il décrit les facteurs de risque associés à l'intimidation, ainsi que les pratiques efficaces pour prévenir l'intimidation et y réagir. Le rapport renferme également des statistiques sur l'intimidation au Canada et un inventaire de ressources additionnelles pour les adultes et les enfants.

[www.securitepublique.gc.ca/res/cp/res/2008-bp-01-fra.aspx](http://www.securitepublique.gc.ca/res/cp/res/2008-bp-01-fra.aspx)

## Pour tous

### Debout – Mettez fin à l'intimidation (Croix-Rouge canadienne)

Ce site définit le harcèlement et l'intimidation. On y discute des droits et des responsabilités de chacun lorsqu'on est témoin de comportements intimidateurs. Le site offre des conseils à l'intention des jeunes, des parents et des enseignants. Il renferme également des moyens de freiner la cyberintimidation et des renseignements sur le programme de lutte contre l'intimidation de la Croix-Rouge canadienne à l'intention des jeunes, intitulé Au-delà de la souffrance.

[www.croixrouge.ca/article.asp?id=24759&tid=108](http://www.croixrouge.ca/article.asp?id=24759&tid=108)

### Réseau PREVNet

Le réseau PREVNet (promotion des relations et l'élimination de la violence) est une coalition de chercheurs et d'organismes travaillant ensemble pour promouvoir des relations positives et mettre un terme à la violence dont sont victimes les enfants et les jeunes. Le site Web de l'organisme renferme des données et des suggestions afin d'aider la population à reconnaître et à prévenir l'intimidation. Des exercices et des vidéos téléchargeables à l'intention des enfants, des adolescents et des adultes y sont affichés gratuitement, tout comme un bulletin et des statistiques sur les intimidateurs et les victimes d'intimidation.

[www.prevnet.ca/fr/Intimidation/tabid/269/Default.aspx](http://www.prevnet.ca/fr/Intimidation/tabid/269/Default.aspx)

### Le Centre de prévention du crime chez les jeunes (CPCJ)

Ce site offre aux Canadiens des messages, des renseignements, des outils et des programmes adaptés à l'âge et fondés sur des faits visant à prévenir la criminalité et la victimisation chez les jeunes. Vous y trouverez également une section sur l'intimidation.

[www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj](http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj)

## Publié par



**Service public d'éducation  
et d'information juridiques  
du Nouveau-Brunswick**

C.P. 6000 Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Tél : (506) 453-5369

Fax: (506) 462-5193

Email: [pleisnb@web.ca](mailto:pleisnb@web.ca)

[www.legal-info-legale.nb.ca](http://www.legal-info-legale.nb.ca)

[www.justicepourlesjeunesnb.ca](http://www.justicepourlesjeunesnb.ca)

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) est un organisme de bienfaisance et sans but lucratif. Il bénéficie d'une aide financière et matérielle du ministère de la Justice du Canada, de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et du Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick. Nous tenons également à souligner la contribution du Centre national de prévention du crime relevant de Sécurité publique Canada et du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick à la mise sur pied initiale de cette initiative en 2001.